

**DECISION N° 2009/33**

**OBJET : Contrat de prestations de services relatif à une étude d'avant-projet géotechnique « mission G12 » sis rue Jean Bouin à YERRES conclu avec la société FONDASOL.**

Le Député-Maire de la Commune d' Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la délibération n° 2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 206.000 € H.T.,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser une reconnaissance de sol (étude d'avant-projet géotechnique mission G12) sur le terrain sis rue Jean Bouin à Yerres,

CONSIDERANT que le montant estimé des travaux (6.000 € H.T) étant inférieur au seuil des 206.000 € HT, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que les Services Techniques ont demandé un devis à trois sociétés : GEOSOL, TECHNOSOL et FONDASOL, par télécopie en date du 5 décembre 2008,



CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée au 12 décembre 2008 à 17 heures,

CONSIDERANT que les trois candidats ont répondu dans les délais impartis,

CONSIDERANT que les trois offres ont été analysées par les Services Techniques,

CONSIDERANT que la proposition de la société FONDASOL sise ZAE de la Fontaine – 60 rue de la Fontaine – 77240 CESSON est la mieux-disante au titre de l'exécution du présent contrat,

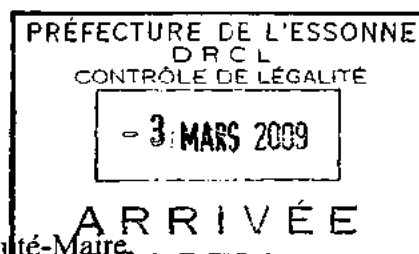
**- DECIDE -**

DE conclure et de signer, avec la société FONDASOL sise ZAE de la Fontaine – 60 rue de la Fontaine – 77240 CESSON, représentée par Monsieur Mathieu CHASSANG, ingénieur d'étude, un contrat de prestations de services relatif à une étude d'avant-projet géotechnique, mission G12, sis rue Jean Bouin à Yerres,

DIT que le montant des prestations s'élève à 4.955,00 € H.T. soit 5.926,18 € T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à YERRES, le 2 mars 2009



Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres